

Réaménagements internes et arrivée de L'Etudiant

L'heure du grand remue-ménage

Licenciement de la rédactrice en chef d'*Atmosphères* et d'un salarié du service Informatique pour des fautes professionnelles imaginaires, fin des renforts à la *Lettre de L'Expansion*, interruption des CDD de trois réviseurs à *Point de Vue-Images du Monde* et disparition, de fait, de la révision de ce titre (qui n'est pas dans le périmètre de Groupe Express-Roularta, mais dont les services sont de plus en plus intégrés à GER), non-renouvellement du CDD du fabricant de *L'Expansion*... L'arrivée prochaine sur le site de Châteaudun du Groupe L'Etudiant (qui

perd au passage 33 % de ses mètres carrés) et les réaménagements en cours sont une aubaine pour la direction : elles lui permettent de justifier l'entassement, les mutualisations et les suppressions de postes en catimini.

Mini-bureaux, promiscuité et « open space total »

Cafouillages, improvisation et manque de concertation : nombre de salariés n'ont pas été informés des projets de la direction par leurs chefs de service, et certains de ces derniers ont été eux-mêmes tenus à l'écart de toute information... Quant à l'avis des per-

sonnes se retrouvant dans des bureaux « reconfigurés », bruyants ou ne garantissant pas la confidentialité indispensable à leur travail, la direction n'en a pas tenu compte.

GER s'obstine à poursuivre ses projets d'« open space total », que le SNJ estime inadaptés à la spécificité de nos métiers, en commençant par les rédactions et le marketing Web au 3^e étage, regroupés autour de mini-bureaux, une innovation qui devrait être étendue au 5^e puis au 4^e. Elle a fait passer le service informatique (DSI) – mutualisé avec celui de L'Etudiant, ce qui est plutôt inquiétant pour les emplois –, du rez-de-chaussée au sous-sol, alors que d'autres solutions auraient pu être envisagées... si le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) avait été informé et consulté à temps, au lieu d'avoir été mis devant le fait accompli.

En effet, le CHSCT vient seulement de rendre, le 5 juin, un avis (partiel et défavorable) sur les projets de la direction, alors qu'ils ont été mis en œuvre depuis près de trois mois, au mépris de toutes les procédures légales.

L'arrivée du Groupe L'Etudiant dans nos murs avait été évoquée au cours du CE du 14 septembre 2007, puis discutée lors de celui du 19 octobre 2007. Depuis près d'un an, la direction planche donc sur ce projet : rien ne l'empêchait d'y associer le CHSCT, au lieu de passer en force, comme à son habitude et de court-circuiter les instances représentatives du personnel.

Seule bonne nouvelle, le CHSCT a voté la nomination d'un cabinet d'expertise, Isast (le même que celui qui a été mandaté par L'Etudiant pour suivre leur déménagement chez nous), qui conseillera le CHSCT sur les réaménagements en cours... même si la plupart d'entre eux ont déjà été menés à leur terme. Les salariés vont devoir ►►

Absents non remplacés : encore plus de travail pour tous

La direction n'a pas transmis dans les délais légaux, les réponses aux questions des délégués du personnel, posées par le SNJ lors de la réunion du 22 mai dernier, ce que nous avons signalé à l'Inspection du travail. Une entrave au fonctionnement de l'institution des DP qui survient pour la deuxième fois en cinq réunions, depuis janvier. Voici deux questions posées lors de cette réunion et les réponses de la direction.

Question n° 1. Les journalistes de la rédaction technique de L'Express en congé en mai ont été remplacés seulement les jours de bouclage, voire pas du tout selon les services, ce qui a entraîné une surcharge de travail très importante pour les présents, donc des heures supplémentaires, s'ajoutant aux délais de bouclages plus courts en mai. Pourquoi les personnes absentes n'ont-elles pas été remplacées ? Que comptez-vous faire pour y remédier à l'avenir ?

Question n° 2. A L'Express, les assistantes en congé en mai n'ont pas été remplacées (pas d'assistante au service Monde et Culture, Courrier des lecteurs pendant plus d'une semaine, etc.) entraînant des difficultés de fonctionnement pour les services et un volume de travail considérable pour les assistantes à leur retour de congé. Pourquoi les absentes n'ont-elles pas été remplacées ? Comment comptez-vous organiser le remplacement des assistantes de L'Express, lors des congés d'été ?

Réponse : La Direction propose de répondre aux deux questions simultanément. Il n'y a pas de remplacement systématique des assistantes absentes pour des raisons économiques. En outre, les assistantes de la rédaction de L'Express sont organisées en binômes comme l'indique la note d'organisation qui leur a été diffusée le 20 mai et qui est remise en séance aux délégués du Personnel. Les remplacements des vacances d'été devront être organisés au sein des binômes. Une position différente est adoptée en cas d'absence maladie.

Il en est de même pour les journalistes des rédactions techniques qui ne seront plus systématiquement remplacés. La décision appartient aux chefs de services qui ont la parfaite connaissance des contraintes budgétaires dans lesquelles ils interviennent.

Le SNJ a du mal à comprendre les « raisons économiques » et autres « contraintes budgétaires » du non-remplacement systématique des absents, qui est devenu la règle, alors que GER a réalisé 3 millions d'euros de résultat d'exploitation en 2007...

► veiller à ce que les préconisations d'Isast concernant les conditions de travail (éclairage, bruit, ventilation, espace...) soient suivies d'effets, comme la direction s'y est engagée.

Le Groupe L'Étudiant arrive fin juillet sur notre site. Leur direction affirme que cette opération n'a pas pour objectif de « remettre en cause l'autonomie de fonctionnement et de décision qui fait la force et la réussite » de l'entreprise, ni de « réaliser un plan de réduction d'effectifs ». Nous devons tous être vigilants pour que tout cela ne se termine pas par des suppressions de postes sous prétexte de « doublons », une pratique dont notre direction a fait sa spécialité, au fil des rachats, des fusions et des changements d'actionnaires.

SNJ : plus de voix mais toujours pas de voix au chapitre

Le SNJ tient à remercier celles et ceux qui nous ont apporté leurs suffrages lors des élections des représentants du personnel, le 3 avril dernier. Dans le collège journalistes, le seul où ils se présentaient, les candidats du SNJ recueillent 37,1 % des suffrages contre 31,4 % voilà deux ans. Une progression encourageante même si elle ne se traduit pas au niveau de notre représentation (1 siège sur 3 au CE, et 1 siège sur 4 chez les DP). Malgré cela, le SNJ n'a obtenu aucune présidence de commission au CE et a été écarté du Conseil de surveillance de GER. De même, au CHSCT, le SNJ n'a qu'un 1 siège sur 6, au lieu de 2, comme nous le revendiquions. Nos électeurs se voient ainsi signifier que leur vote ne compte pas. Cette politique d'exclusive à notre égard, qui dure depuis cinq ans, dommageable pour le pluralisme, reste incompréhensible pour la majorité des salariés.

Retraites par capitalisation des journalistes

Le SNJ a dit non à un accord 100 % négatif

Lors du Comité d'entreprise du 22 mai dernier, la majorité du CE a donné un avis favorable à la mise en place d'une retraite complémentaire par capitalisation pour les journalistes. Le SNJ a refusé de donner son aval à cet accord qui porte un mauvais coup au système par répartition et aux intérêts des journalistes.

À l'avenir, les journalistes de GER cotiseront donc pour leur complémentaire selon le principe du chacun pour soi, avec la seule garantie de retrouver au moment de leur départ à la retraite, les sommes versées, amputées par l'inflation et par les frais de gestion prélevés par la Sogecap, la compagnie d'assurance-vie et de capitalisation de la Société générale.

Rappelons que de janvier 2005 à fin juin 2008, les titulaires d'une carte de presse à GER n'ont pas cotisé pour leur retraite complémentaire sur la base de 100 % de leur salaire mais seulement sur 70 %. Cela s'est traduit par des rémunérations nettes augmentées de 50 à 60 euros par mois mais aussi par une perte future de pension trois fois supérieure, puisque le salarié a moins cotisé et que la direction n'a versé aucune cotisation sur ces sommes « économisées ».

Dans cette affaire, les journalistes abandonnent trois ans et demi de cotisations de retraite (les leurs et les cotisations patronales), la seule façon d'espérer les récupérer étant d'en passer par une procédure judiciaire que le SNJ est prêt à mettre en œuvre avec celles et ceux qui le souhaitent.

La direction est la seule vraie gagnante de ce marché de dupes : elle fait entériner les substantielles économies qu'elle a réalisées depuis 3 ans, et officialise celles qu'elle va faire dans les prochaines années.

Les journalistes sont les grands perdants de cette affaire. D'abord les CDD, qui ne pourront cotiser qu'au bout de six mois de présence, une véritable incitation pour la direction, à précariser encore davantage le statut des

collaborateurs du groupe. Ensuite, les journalistes qui ont choisi, comme ils en ont le droit, de cotiser à 100 % à la fois sur leur retraite et sur leurs cotisations de la Sécurité sociale, désormais pénalisés par une surcomplémentaire inutile.

Autres personnes lésées : les journalistes proches de la retraite dont on ne voit pas ce que leur apportera le fait de cotiser à un tel régime pour si peu d'années, ainsi que ceux – ultramajoritaires – qui ne feront pas toute leur carrière dans le groupe, à commencer par les jeunes journalistes, car capitaliser n'a d'intérêt que sur le long terme.

Une remise en cause du régime par répartition

Enfin, le régime par répartition, insidieusement remis en cause au sein du groupe, est aussi la victime de cet accord qui risque de servir d'exemple à d'autres employeurs.

Il est regrettable, que certains aient cédé au chantage de la direction (capitalisation sinon rétorsions contre les salariés) en acceptant ce système, à rebours des valeurs de solidarité du syndicalisme. Car cet accord n'empêchera pas la poursuite du blocage des salaires à GER, la dégradation des conditions de travail, la réduction des effectifs, entraînant démotivation et perte de substance de nos titres.

Il intervient alors que les retraites complémentaires sont menacées. À la fin de l'année, l'Agirc pourrait ne plus verser en totalité la retraite des cadres et assimilés avant 65 ans : une autre façon de faire baisser le niveau des pensions. Et d'inciter toujours plus à alimenter des fonds de retraite privés, fonctionnant par capitalisation.

De plus, le projet d'allongement de la durée de cotisation de 40 à 41 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein aurait des conséquences catastrophiques dans notre secteur où l'âge d'entrée dans la profession ne cesse de s'élever, tandis que les plus de 50 ans ont le plus grand mal à rester en activité.